



FRONTALIERS,

Aidez votre commune,

Faites-vous recenser !

**Vous habitez Farges et
vous travaillez dans le
canton de Genève ?**

Depuis l'accord franco-suisse du 29 janvier 1973, le canton de Genève octroie, tous les ans en fin d'année, aux communes frontalières, une compensation financière.

La somme est calculée sur la masse salariale des frontaliers et versée proportionnellement au nombre de travailleurs frontaliers déclarés sur la commune. Plus le nombre de frontaliers est important, plus la somme est élevée

Les fonds frontaliers sont **primordiaux** pour notre commune car **ils permettent d'investir dans la création d'équipements publics qui sont les vôtres.**

Si vous êtes frontaliers et que vous habitez sur la commune de Farges, quelle que soit votre nationalité, il est important de vous déclarer ou de vérifier que vous l'êtes auprès de la mairie.

**Ce recensement n'a aucun impact sur votre imposition.
C'est un acte citoyen.**

RECENSEMENT DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS

NOM : PRÉNOM :

Date de naissance : Domicile :

.....01550 FARGES

Travailleur frontalier : Français Suisse Franco-Suisse
 Membre de l'Union Européenne Hors de l'Union Européenne

Nom et adresse de l'employeur (merci de préciser le canton) :

.....

Organisme international Secteur public Secteur privé

N° de carte de travail : Date de délivrance :

Je ne travaille plus en Suisse depuis le :

Merci de retourner votre coupon le plus rapidement possible.